



Annulation de mariage pour bigamie

Par **dida**, le **01/09/2007** à **17:38**

BONJOUR!

Je suis en instance de divorce avec mon mari que j'ai fait venir en France par le biais du regroupement familial! Après avoir obtenu une carte de résident de 10 ANS ce dernier a entamé une procédure de divorce à mon encontre! Après avoir eu gain de cause, celui-ci a fait appel de la décision, mais je viens d'apprendre que je suis sa deuxième femme sur le territoire français c'est à dire qu'il a une première épouse en France dont il n'a jamais divorcé! J'ai pu récupérer l'acte de mariage de sa première épouse! Mon avocat a engagé une procédure d'annulation de mariage! Je voudrais savoir si j'aurais gain de cause car je voudrais qu'on lui retire sa carte de résident qu'il a eu frauduleusement étant donné qu'il s'est servi de moi! merci de bien vouloir me répondre!

Par **Jurigaby**, le **01/09/2007** à **19:03**

Bonjour.

En principe, le mariage sera annulé et votre ex perdra la possibilité d'obtenir la nationalité française.

Maintenant, ce n'est pas moi qui va juger votre affaire donc ce que je dis n'engage que moi.